



N°	CIVILITE	THEME	QUESTION
1	J BERNARD.	Tranquillité urbaine, santé et vivre ensemble	<p><u>QUESTION POSEE PAR MONSIEUR Bernard JACQUOT :</u></p> <p>Pour le collectif : Jean-Marc C., Sylvaine D., Yannick D., Bernard J. (1) 5 questions posées portant sur la sécurité (29 janvier 2024 et 13 mai 2024), les espaces verts de jeu et de rencontre (6 novembre 2023) et l'internat Vaugelas (20 décembre 2024) et l'aménagement urbain (19 mai 2025) :</p> <p>Cette question est la sixième depuis 2 ans, relative au quartier du Covet, et portant sur la sécurité, l'environnement, l'urbanisme, les espaces verts (1) . Elle fait également suite à nos courriers du 4 décembre 2023 et du 10 novembre 2024...</p> <p>S'il fallait une preuve que ce quartier pose questions et demande réponses, la voici donnée !</p> <p>Il est bien clair que la Ville accompagne le développement de projets de logements dans une logique de renouvellement urbain tout en mettant en œuvre des actions visant à renaturer la Ville et à lutter contre les îlots de chaleur, en agissant sur le PLUi-HD et par une démarche d'urbanisme négociée avec les promoteurs, dans une logique de qualité de vie des habitants et de facilité d'accès aux équipements et services publics.</p> <p>Mais il convient de relever que l'aménagement du Covet reste concentré sur – cela est souligné dans la conclusion de la réponse à la question du 19 mai - « le développement de projets de logements conduits par des promoteurs », dont fait partie Cristal Habitat, l'aménageur bras armé de la Ville. Et c'est de cela dont il faut parler.</p> <p>Aménager le quartier ne consiste-t-il qu'à construire des logements ? Même si on en limite la hauteur et si on ménage des espaces verts. Ce quartier est-il voué à n'être qu'un grand dortoir ? Et comme on peut l'observer, les jeunes sont-ils réduits à jouer au foot dans la rue ou les entrées de garage ? Les séniors à se retrouver sur un banc d'un coin de trottoir face à la circulation, même apaisée, de la rue Jean Jaurès ? Les ados à s'inventer des combats de lutte sur la seule aire de jeux – délabrée - pour enfants du square Tercinet ?</p> <p>On sait bien que non ! Habiter un quartier, y vivre, c'est aussi disposer d'espaces de respiration, de jeux, de rencontres, d'activités physiques et sportives qui vont du bac à sable au terrain de pétanque... bref d'agoras en tout genre, avec bien sûr autant d'espaces verts et d'arbres que possible. Or, et c'est une chance, le Covet, compte encore quatre espaces pouvant répondre à ce besoin : le square Tercinet, la parcelle délaissée à l'angle Covet / Girard-Madoux, la cour de l'ancienne école</p>

normale et le vaste espace de l'ancien internat Vaugelas. N'est-il donc pas temps, à partir de ces constats et de cette prise de conscience, d'organiser une concertation, de réunir les acteurs, de lancer une vraie étude allant au-delà des ressentis de quelques-uns, bref de donner des perspectives habitables à ce quartier ?

Je souhaite être présent·e lors du prochain conseil municipal, et je voudrai poser ma question à l'oral.

REPONSE DE MONSIEUR BENJAMIN LOUIS :

Vous interrogez la Ville sur l'aménagement du quartier du Covet, en concertation avec les habitants pour prendre en compte les usages et les espaces de respiration (square Tercinet, espaces libre à l'angle Covet/Girard Madoux, espace de l'ancien internat Vaugelas...). La municipalité remercie M JACQUOT pour sa question adressée au conseil municipal.

La Ville de Chambéry est particulièrement attentive, quel que soit le quartier, à accompagner la mutation de son territoire urbain en conciliant adaptation au changement climatique - par des actions fortes de renaturation et de désimperméabilisation – et accès au logement pour tous, qui passe notamment par une densification concertée et équilibrée

Vous avez signalé les efforts de la Ville pour maîtriser la densification, dans le cadre permis par le Plan Local de l'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) de 2019, notamment en accompagnant le développement des projets (nécessaire pour répondre aux besoins en logements) afin d'aboutir à des hauteurs raisonnables et à la préservation des trames vertes.

Concernant les espaces de respiration et de renaturation possibles, vous citez 4 espaces utilisés par les habitants du quartier. Ces espaces sont bien identifiés par la Ville :

- Le square Tercinet : sur cet espace, bien que privé et impliquant plusieurs copropriétés, la Ville travaille actuellement à un projet d'aménagement et d'animation, en lien avec la F.O.L. ;
- La parcelle à l'angle Covet/Girard-Madoux appartient à Cristal Habitat. Elle ne fait l'objet à ce jour d'aucun projet. La constructibilité de cette parcelle a été fortement réduite par l'entrée en vigueur d'une modification du PLUi portée par la municipalité au cours du mandat ;
- La cour de l'ancienne école normale. La Ville vous invite à vous rapprocher du propriétaire, à savoir le Conseil Départemental, pour étudier les usages futurs de cet espace. Dans l'immédiat, des espaces seront occupés par le Département pour les travaux de rénovation du Collège Louise de Savoie ;
- Le vaste espace de l'ancien internat Vaugelas. Ce terrain est encadré dans le PLUi-HD par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) introduite au cours du mandat par la municipalité. Cette OAP identifie la trame végétale présente sur ce secteur et prescrit un nombre maximum de logements de 200 logements dont 41 déjà

accordés. Un appel à Manifestation d'Intérêt sur ce site de l'ancien internat Vaugelas a été lancé par le Conseil régional, propriétaire de la parcelle. La Ville a indiqué par courrier au président du Conseil régionale l'attention particulière qu'elle accorde au devenir de ce terrain, dont le projet de cession devra respecter l'OAP.

La Ville précise l'existence de surface importantes d'espaces verts dans le quartier du Covet, avec plus de 13 000 m² notamment sur la partie sud (voir carte annexée). Deux autres sites de respiration à proximité viennent compléter ceux du quartier, le square du Bon Pasteur et le parc Verney (5-10 min à pied).

La municipalité partage le souhait des habitants d'une ville inclusive, partagée, accessible à tous et animée.

Dans ce cadre, La Ville a conduit une étude sur l'animation de la vie sociale et la jeunesse, permettant de redéfinir les territoires d'intervention prioritaires, dont le Covet. Cela a d'ores et déjà permis le développement d'actions portées notamment par le centre social AQCV (activités enfants, parents, spectacle de rue, repas partagé, ateliers jeux)

Enfin, la Ville a œuvré et obtenu l'inscription du quartier du Covet dans le périmètre du nouveau contrat de ville 2024-2030, en tant que « quartier en veille active ». Ce résultat permet aujourd'hui le développement d'actions d'animation dans le quartier. Pour exemple, la mission jeunesse de la Ville de Chambéry et l'Association de Quartier Centre-Ville (AQCV) accompagnent actuellement un groupe de jeunes qui souhaitent améliorer les équipements sportifs de proximité.

Par ailleurs, entre septembre 2023 et octobre 2024, les élus et la Mairie de quartier sont allés à la rencontre des habitants du quartier en animant une balade urbaine, une rencontre des locataires de l'OPAC, 4 rencontres des habitants du quartier et une rencontre du collectif Girard Madoux.

Concernant la concertation sur les projets urbains, la Ville associe les habitants à chaque modification du Plan Local d'Urbanisme en organisant des réunions d'informations (non obligatoires d'un point de vue réglementaire) notamment sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

La Ville a également mis en place des ateliers d'urbanisme négocié où les porteurs de projet (promoteurs) viennent présenter leurs projets à la mairie avant de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires. La Ville invite également les promoteurs à organiser des réunions de présentation des projets aux habitants avant le dépôt des autorisations d'urbanisme.

La Ville remercie M Bernard Jacquot pour sa question et son intérêt pour le quartier du Covet. Le développement du secteur relève en partie seulement des compétences de la commune : d'autres institutions (Région, Département) sont concernées en tant que propriétaire, de même que des acteurs privés. Les espaces identifiés par la collectivité sont très identifiés par la Ville qui veille à leur devenir. Les habitants seront associés et informés. D'autre part, la Ville poursuit avec ses partenaires les actions de prévention et d'animation dans le quartier du Covet.

Il est proposé à M Jacquot et au collectif d'habitants une nouvelle rencontre avec les adjoints au maire chargés de l'urbanisme et du quartier Centre.

